

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 14 janvier 2013 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Absence motivée :

Monsieur Sylvain J. Forest, conseiller maire-substitut

Présence dans la salle : aucune.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1301-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Facture des Industries Galipeau à payer
- 900-2 Évaluation municipale

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2012
 - 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 décembre 2012
 - 0.6 Suivi au procès-verbal
 - 0.7 Période de questions
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau : Demande de soutien financier
- 110-2 ABVLBS- Appui financier 2013
- 110-3 CPGLC- Appui financier 2013
- 110-4 Maison de la famille VG- Demande d'entente pour le camp de jour
- 110-5 Patinoire du parc Antonio-Guertin- renouvellement de l'entente d'approvisionnement en eau
- 110-6 PG Solutions- Contrat d'entretien et soutien des applications
- 110-7 ADMQ- Cotisation 2013

- 110-8 Piscine Maniwaki- politique 2013 de remboursement des frais de participation pour les cours de natation et de secouriste
- 110-9 COMBEQ- adhésion 2013
- 110-10 Presse commerce- Factures des magazines pour la bibliothèque
- 110-11 Mesures d'urgence- Tempête de neige 21-12-2012
- 110-12 TVG- Guide touristique espace publicitaire
- 110-13 Adhésion à Québec municipal pour 2013
- 110-14 FQM- Contribution annuelle 2013
- 110-15 Groupe CLR- Répartition des appels d'urgence pour l'année 2013
- 110-16 Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau- quote-part 2013
- 110-17 Adhésion 2013 à la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki
- 110-18 Contribution financière 2013 au Centre multifonctionnel de Maniwaki (Centre de curling)
- 110-19 Carrefour Jeunesse Emploi- contribution financière 2013
- 110-20 Complicité emploi Vallée-de-la-Gatineau – contribution financière 2013 pour les bourses de la relève
- 110-21 Ville de Gracefield- Demande d'une résolution d'appui à la résolution 2012-12-419
- 110-22 Festi-Neige 2013- Contribution financière municipale
- 110-23 Adoption de la politique de rémunération du personnel salarié pour les années 2013 à 2016
- 110-24 Modification du statut d'emploi de l'employée salariée Cindy Céré
- 110-25 Adoption de la politique de rémunération du personnel cadre pour les années 2013 à 2016
- 110-26 Dispositions applicables au maire relativement à son adhésion au programme d'assurances collectives du personnel municipal
- 110-27 Rallye Perce Neige édition 2013- Demande supplémentaire

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 décembre 2012
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 décembre 2012
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 décembre 2012
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 décembre 2012
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2012

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Formation sur les plans d'intervention pour les risques qui sont considérés élevés et très élevés
- 200-2 Avis de motion- règlement relatif aux détecteurs de fumée
- 200-3 Programme de prévention incendie

300 TRANSPORT

- 300-1 Ministère des transports du Québec- Projet d'intersection route 105 et entrée nord, chemin Lafontaine

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES ÂÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRCVG- ordre du jour pour la séance ordinaire du 11 décembre 2012
- 800-2 MRCVG- procès verbal de la réunion du 28 novembre 2012
- 800-3 CLR- communiqué
- 800-4 MRCVG- règlement # 2012-249
- 800-5 MRCVG- règlement # 2012-248
- 800-6 Ministère des ressources naturelles- rénovation cadastrale
- 800-7 MRCVG- règlement # 2012-247

- 800-8 Ville de Gracefield- retrait de l'entente des loisirs à la MRCVG
800-9 UMQ- livre blanc municipal « l'avenir a un lieu »
800-10 Ministère de la culture et des Communications – Loi sur le patrimoine culturel
800-11 Ministère des Ressources Naturelles- rénovation cadastrale

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1301-002

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1301-003

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 17 décembre 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1301-004

Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau- Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE madame Dorothy St-Marseille, directrice de l'organisme connu comme « l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau » a fait parvenir une lettre adressée à l'attention des membres du conseil municipal, lettre de sollicitation d'un soutien financier pour son organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau offre dans la région depuis 1983, un service de transport d'accompagnement, pour des raisons médicales seulement et ce aux personnes âgées et aux personnes démunies qui n'ont aucun moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que le service offert par l'organisme « Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau » est un service important et essentiel pour le groupe ciblé et qu'un certain nombre de citoyens de notre municipalité

bénéficie de ce service et par conséquent, ils jugent que le service offert par cet organisme à but non-lucratif mérite d'être appuyé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à l'Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau pour l'année 2013 au montant de 500\$.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

ADOPTÉE

R1301-005

ABVLBS- Appui financier 2013

CONSIDÉRANT QUE l'Association du bassin versant du Lac Blue Sea (ABVLBS) a déposé une demande d'aide financière pour divers projets qu'elle souhaite réaliser en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de l'ABVLBS et qu'il est d'avis qu'il est important que la Municipalité apporte un soutien financier à l'association dans ses diverses actions;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2013, le conseil a retenu selon sa capacité de payer, un certain nombre des actions proposées par l'ABVLBS et par conséquent a réservé la somme de 4 700\$ à titre de contribution 2013 à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents reconnaissent tous avoir reçu une copie du protocole d'entente 2013-0102, d'en avoir pris connaissance et d'être en accord avec ses principes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil octroi une aide financière à l'ABVLBS pour l'année 2013 pour un montant maximal de 4 700\$.

Que le conseil autorise monsieur le maire, Ronald Cross et monsieur Jim Smith, directeur général, de signer au nom de la Municipalité le protocole d'entente n° 2013-0102, ayant comme objet d'établir les conditions et les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière par la Municipalité à l'ABVLBS pour l'année 2013, ainsi que les obligations respectives des deux parties.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le protocole d'entente n° 2013-0102 fait partie intégrante de la présente résolution comme si celui-ci était reproduit ici en long.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1301-006

CPGLC- Appui financier 2013

CONSIDÉRANT QUE la corporation du Petit et du Grand Lac des Cèdres (CPGLC) a déposé une demande d'aide financière pour divers projets qu'elle souhaite réaliser en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de la CPGLC et qu'il est d'avis qu'il est important que la Municipalité apporte un soutien financier à la corporation dans ses diverses actions;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2013, le conseil a retenu selon sa capacité de payer, un certain nombre des actions proposées par la CPGLC

et par conséquent a réservé la somme de 7 868\$ à titre de contribution 2013 à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents reconnaissent tous avoir reçu une copie du protocole d'entente 2013-0101, d'en avoir pris connaissance et d'être en accord avec ses principes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil octroi une aide financière à la CPGLC pour l'année 2013 pour un montant maximal de 7 868\$.

Que le conseil autorise monsieur le maire, Ronald Cross et monsieur Jim Smith, directeur général, de signer au nom de la Municipalité le protocole d'entente n° 2013-0101, ayant comme objet d'établir les conditions et les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière par la Municipalité à la CPGLC pour l'année 2013, ainsi que les obligations respectives des deux parties.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le protocole d'entente n° 2013-0101 fait partie intégrante de la présente résolution comme si celui-ci était reproduit ici en long.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-007

Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau- Demande d'entente pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de la Maison de la famille pour le camp de jour intermunicipal de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° R1102-041 le conseil a autorisé l'adhésion de la municipalité au camp de jour pour une période de trois (3) ans consécutifs à raison de 5900.00\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2013 un montant de 5900.00\$ a été réservé pour l'adhésion au camp de jour pour la présente année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la contribution financière au coût de 5 900\$ à la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau et ce, afin que les citoyens de la municipalité de Messines puissent bénéficier du camp de jour pour l'été 2013.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer le protocole d'entente entre la municipalité et la Maison de la Famille à cet effet.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-008

Patinoire du parc Antonio-Guertin - renouvellement de l'entente d'approvisionnement en eau

CONSIDÉRANT QUE le terrain du Parc Antonio Guertin où se retrouve la patinoire dans le secteur Farley n'est pas muni d'un puit permettant l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente de fourniture en eau pour l'entretien de la patinoire du secteur Farley avec les propriétaires du 32, chemin Guertin (voir la résolution n° 2006-01-7106);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente 2006 avec les propriétaires du 32, chemin Guertin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de l'entente entre la municipalité de Messines et les propriétaires du 32 chemin Guertin, monsieur Daniel Crytes et madame Michèle Guilbeault, relativement à l'approvisionnement en eau pour l'année 2013 selon les termes de la résolution # 2006-01-7106 et par conséquent autorise le paiement des frais d'utilisation pour l'année 2013 au montant de 165 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-009

PG Solutions- Contrat d'entretien et soutien des applications

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications, auprès de la firme PG Solutions pour l'année 2013 au montant de 11 284.81\$ incluant les taxes applicables.

Facture numéro CESA09062 – PG Megagest - 5777.49 \$

Facture numéro CESA09063 – Gestionnaire municipal- 4759.98 \$

Facture numéro CESA09064 – Accès cité – UEL- 747.34\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-010

ADMO- Cotisation 2013

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la cotisation 2013 pour le directeur général, monsieur Jim Smith auprès de l'association des directeurs municipaux du Québec, et ce au coût de 611\$ incluant les taxes applicables (395\$ pour la cotisation de base et 216\$ pour l'assurance protection).

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-011

Piscine Maniwaki- politique 2013 de remboursement des frais de participation pour les cours de natation et de secouriste

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de piscine publique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki offre des cours de natation et de secouriste à sa population et aux citoyens des municipalités avoisinantes moyennant certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Messines souhaite établir une politique de remboursement afin d'aider les parents résidents de la municipalité à défrayer les frais relatifs à la participation à des cours de natation ou de secouriste dans le cadre des programmes offerts par la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le remboursement des frais de participation encourus par les parents résidents de la municipalité de Messines lors de l'inscription de leurs enfants de 0 à 17 ans à des cours de natation ou de secouriste offerts par la Ville de Maniwaki, et ce pour un montant de 50\$ par participant pour l'année 2013.

Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement sur réception d'une pièce justificative (reçu officiel). Les montants remboursés doivent être inscrits au rapport mensuel des comptes payés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-012

COMBEQ- adhésion 2013

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2013 pour l'inspecteur municipal en bâtiment, monsieur Jim Smith, ainsi que pour l'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Guy Carignan, le tout au coût de 470.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-013

Presse commerce- Factures des magazines pour la bibliothèque

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° PERSO009019697 de Corporation Presse Commerce pour les magazines de la bibliothèque au montant de 425.40\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

R1301-014

Mesures d'urgence- Tempête de neige du 21 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la tempête de neige du 21 décembre 2012 a causé la chute de nombreux arbres et branches, ce qui a forcé la fermeture complète de plusieurs chemin municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la tempête du 21 décembre 2012 a causé d'importants dommages au réseau d'électricité et que plusieurs résidences sont demeurées sans électricité pour plusieurs jours;

CONSIDÉRANT QUE le directeur régional de la sécurité civile en Outaouais, monsieur Jacques Viger, a interpellé le maire, monsieur Ronald Cross, afin de procéder à l'ouverture d'un centre d'urgence dans la salle Réjean-Lafrenière le soir du samedi 22 décembre 2012 et de plus, de mettre en place des mesures nécessaires afin de visiter toutes les

résidences qui étaient susceptibles d'être sans approvisionnement en électricité suite à la tempête hivernale et de s'assurer de leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le paiement des dépenses encourues suite aux décisions prises par le maire, monsieur Ronald Cross et ce, suite à la tempête de neige du 21 décembre 2012.

Qu'une demande d'assistance financière, suite à ce sinistre, soit acheminée au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-015

TVG- Guide touristique – espace publicitaire

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement et le renouvellement de l'espace publicitaire sur un format de une demie page dans le guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2013, et ce pour un montant de 750.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-016

Adhésion à Québec municipal pour 2013

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion 2013 et le paiement à Québec municipal pour le service internet, et ce au coût de 275.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-017

FQM- Contribution annuelle 2013

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2013, et ce au coût de 1 414.98\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-018

Groupe CLR- Répartition des appels d'urgence pour l'année 2013

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la répartition des appels d'urgence incendie qui sont payables en douze (12) versements égaux et consécutifs le 30 du mois courant et ce au coût de 4158.00\$ incluant les taxes applicables, ce qui donne un paiement mensuel de 346.50\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-019

Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau- quote-part 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à ce que la municipalité de Messines adhère à la Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2013 et ce afin d'offrir le service de transport adapté à ses citoyens ayant un besoin particulier pour ce type de service;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Messines pour le service de transport adapté s'élève à 6 821.00\$ pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Messines auprès de la Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau pour le service de transport adapté pour l'année 2013 et par conséquent autorise le paiement de la quote-part applicable pour la somme de 6 821.00\$ et ce, selon les échéances de paiement ci-dessous :

- 1 ^{er} tranche payable le 30 mars 2013	3 411.00\$
- 2 ^e tranche payable le 30 juillet 2013	3 410.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-020

Adhésion 2013 à la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Messines à la Chambre de Commerce et d'industrie de Maniwaki pour l'année 2013 et ce pour la somme de 159.50\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-021

Contribution financière 2013 au Centre multifonctionnel de Maniwaki (Centre de curling)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a résolu, par sa résolution # R1203-081, d'émettre une contribution financière au Centre Multifonctionnel de Maniwaki pour les années 2012 à 2014 inclusivement, réparti en trois paiements égaux de 500.00\$ à chaque année,

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le déboursé de 500.00\$ pour la contribution financière 2013 au Centre Multifonctionnel de Maniwaki.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-022

Carrefour jeunesse emploi- Contribution financière 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a résolu, par sa résolution # R1102-046, d'émettre une contribution financière au Carrefour jeunesse emploi à raison de 500\$ par année, pour les années 2011 à 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le déboursé de la contribution financière pour l'année 2013 tel que résolu par la résolution n° R1102-046 au coût de 500\$ au Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-023

Complicité emploi Vallée-de-la-Gatineau- contribution financière 2013 pour les bourses de la relève

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° R1109-232 le conseil autorisait une contribution financière de 3000\$ à Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau afin de financer les « Bourses de la relève » et ce pour un montant annuel de 1000\$ pour les années 2011, 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement annuel 2013 de 1000\$ à Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-024

Ville de Gracefield- Demande d'une résolution d'appui à la résolution 2012-12-419

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'industrie de Maniwaki (CCIM) ne représente pas uniquement les commerces et industries de Maniwaki mais plutôt ceux de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield, par sa résolution n° 2012-12-419, nous informe qu'elle demande à la CCIM de changer leur nom afin qu'elle représente la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et en conséquence demande notre appui;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont en accord avec le nom suggéré qui est la Chambre de Commerce régionale de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,

Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la Ville de Gracefield dans ses démarches de demande de changement de nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maniwaki (CCIM).

Que copie de cette résolution soit acheminée à la Ville de Gracefield et à la CCIM.

ADOPTÉE

R1301-025

Festi-Neige 2013- Contribution financière municipale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont favorables à la tenue de l'édition 2013 du Festi-Neige;

CONSIDÉRANT QU'un montant provisoire de 5 000\$ a été réservé à même du budget 2013, somme servant de contribution financière pour la tenue de l'édition 2013 du Festi-Neige;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur, sous la présidence du maire, Ronald Cross, travaille présentement à préparer la tenue du Festi-Neige;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière de 5 000\$ au comité Festi-Neige édition 2013, montant servant à défrayer certains coûts d'organisation de l'activité hivernale.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1301-026

Adoption de la politique de rémunération du personnel salarié pour les années 2013 à 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration a informé le conseil qu'une entente de principe a été conclue avec le personnel salarié sur la rémunération et les conditions de travail pour les années 2013 à 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance de l'entente de principe, qu'ils se disent satisfaits des explications obtenues à leurs questions et qu'ils sont en accord avec l'entente de principe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte la politique de rémunération du personnel salarié pour les années 2013 à 2016, entérinant ainsi l'entente de principe conclue entre le personnel salarié et la Municipalité et par ce fait autorise les membres du comité d'administration et monsieur Jim Smith, directeur général à signer au nom de la Municipalité, après vérification des textes, la politique de rémunération du personnel salarié pour les années 2013 à 2016 inclusivement.

Que la présente politique est rétroactive au 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE

R1301-027

Modification du statut d'emploi de l'employée salariée Cindy Céré

CONSIDÉRANT QUE depuis son arrivée en poste auprès du service de l'administration de la Municipalité à titre de secrétaire- réceptionniste, les besoins du service ont fait en sorte que les responsabilités et les tâches exigées de madame Céré dans le cadre de son travail ont beaucoup augmentées;

CONSIDÉRANT QUE suite à une recommandation du directeur général, monsieur Jim Smith, le comité d'administration recommande aux membres du conseil de modifier le

statut d'emploi de madame Céré de secrétaire-réceptionniste à celui de commis de bureau classe II;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le statut d'emploi de madame Cindy Céré soit modifié de secrétaire- réceptionniste à « Commis de bureau classe II ».

Que madame Céré bénéficie de tous les avantages et de la rémunération prévue selon la politique en vigueur à titre de personne salariée régulière, commis de bureau classe II, 7^e échelon.

Que la présente modification soit rétroactive au 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-028

Adoption de la politique de rémunération du personnel cadre pour les années 2013 à 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration a informé le conseil qu'une entente de principe a été conclue avec le personnel cadre sur la rémunération et les conditions de travail pour les années 2013 à 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance de l'entente de principe, qu'ils se disent satisfaits des explications obtenues à leurs questions et qu'ils sont en accord avec l'entente de principe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte la politique de rémunération du personnel cadre pour les années 2013 à 2016. Entérinant ainsi l'entente de principe conclue entre le personnel cadre et la Municipalité et par ce fait autorise les membres du comité d'administration et monsieur Jim Smith, directeur général à signer au nom de la Municipalité, après vérification des textes, la politique de rémunération du personnel cadre pour les années 2013 à 2016 inclusivement.

Que la présente politique est rétroactive au 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE

R1301-029

Dispositions applicables au maire relativement à son adhésion au programme d'assurances collectives du personnel municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a résolu par sa résolution R1001-024 d'offrir au maire la possibilité d'adhérer au régime d'assurances collectives de la MRC à même titre que les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le maire s'est prévalu de cet avantage social;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur de la politique de rémunération du personnel cadre pour les années 2013 à 2016, le conseil est d'avis qu'il y a matière de revoir les dispositions applicables relativement à l'adhésion du maire au programme d'assurances collectives;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que les dispositions applicables pour l'adhésion du maire au programme d'assurances collectives soit les mêmes que celles offertes au personnel cadre de la municipalité et ce, tel que décrit dans la politique de rémunération 2013 à 2016.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-030

Rallye Perce-Neige édition 2013- Demande supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE la tempête de neige du 21 décembre a causé la chute de nombreux arbres et branches, ce qui a forcé la fermeture complète de plusieurs kilomètres de chemins forestiers que le Rallye Perce-Neige utilisent normalement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Rainville, coordonnateur du Rallye Perce-Neige 2013, a fait parvenir une demande par courriel en date du 8 janvier 2013, sollicitant de nouveau les membres du conseil afin d'obtenir une autorisation supplémentaire d'utilisation des chemins municipaux dont celle-ci servira de plan B advenant que les chemins forestiers normalement utilisés ne seraient pas dégagés à temps pour la tenue de l'épreuve;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Qu'advenant que les chemins forestiers servant normalement aux épreuves du Rallye Perce-Neige ne soient pas praticables pour la tenue de l'épreuve, le conseil autorise monsieur Patrick Rainville, coordonnateur du Rallye Perce-Neige 2013, d'utiliser une partie du chemin du Lac-à-Larche, soit à partir de l'intersection du chemin du Lac-à-Larche et le chemin du lac Landrieux (aux 3 stop) et ce, jusqu'à la limite de la municipalité de Messines et Cayamant.

Que la présente autorisation est assujettie aux mêmes dispositions applicables à l'autorisation découlant de la résolution R1212-298.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1301-031

Adoption de la liste des comptes dus au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012, dont celui-ci représente une somme de 78 457.83\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-032

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012, dont celle-ci représente la somme de 50 013.68\$ pour 49 chèques émis et la somme de 36 971.40\$ pour 26 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 86 985.08\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-033

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 24 novembre au 28 décembre 2012, dont celle-ci représente la somme de 37 791.60\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-034

Rapport du DG des dépenses engagées au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012, dont celui-ci représente une somme de 6906.44\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1301-035

Formation sur les plans d'intervention pour les risques qui sont considérés élevés et très élevés

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'action 47 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la municipalité se doit d'élaborer et de mettre en application un programme sur la rédaction de plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés selon les fréquences déterminées au schéma en s'inspirant de la norme NFPA 1620, et le cas échéant, former les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a retenu les services du Collège Montmorency (Résolution de la MRC n° 2012-R-AG402) pour dispenser une formation aux directeurs des services incendie local sur la rédaction des plans d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription du chef pompier André Galipeau à la formation sur la rédaction des plans d'intervention tel que dispensée par le Collège Montmorency et en plus autorise de défrayer les frais d'inscription et les frais inhérents applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1301-036

Avis de motion- règlement relatif aux détecteurs de fumée

Avis de motion est donné par a conseillère Francine Jolivette qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation, un projet de règlement relatif aux avertisseurs de fumée et abrogeant le règlement n° 2011-296 sur les avertisseurs de fumée.

ADOPTÉE

R1301-037

Programme de prévention incendie

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné aux actions 45, 46 et 47 du plan de mise en œuvre du SCRSI que les municipalités et la MRC doivent élaborer et mettre en application un programme de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG par sa résolution 2012-R-AG204 a adopté un programme de prévention incendie uniformisé et qu'elle demande aux municipalités locales de faire de même;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines adopte conformément aux actions 45, 46 et 47 du plan de mise en œuvre du SCRSI un programme de prévention et ce, tel que demandé par la MRCVG par sa résolution 2012-R-AG204.

Que le plan d'action recommandé par la MRCVG, faisant objet de la présente résolution, fasse partie intégrante de la présente, comme si elle était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R1301-038

Ministère des transports du Québec- Projet d'intersection route 105 et entrée nord, chemin Lafontaine

CONSIDÉRANT QUE des représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ), ont déposé auprès de monsieur Ronald Cross, maire de la municipalité un plan

d'amélioration de la sécurité routière pour l'intersection de la route 105, chemin de l'Entrée Nord et chemin Lafontaine;

CONSIDÉRANT QU'à la conclusion du plan d'amélioration, le MTQ favorise une modification permettant de canaliser l'accès de la station-service qui se retrouve à l'intersection de la route 105 et du chemin Lafontaine, la modification permettrait des manœuvres plus sécuritaires à l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous pris connaissance du plan d'amélioration tel que déposé par le MTQ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que les membres sont d'avis que le plan d'amélioration tel que déposé par le MTQ, plus précisément le schéma d'aménagement (scénario 1), comme étant un pas dans la bonne direction permettant de rendre cette intersection plus sécuritaire pour ses utilisateurs.

De plus, non seulement que les membres du conseil appuient le MTQ dans ce plan de modification, mais sollicitent ce dernier afin que les travaux soient inscrits comme étant des travaux prioritaires, afin que ceux-ci peuvent être réalisés dans les plus brefs délais.

Note : Qu'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, en lui demandant de faire les représentations nécessaire auprès des instances concernées afin que ce projet puisse se réaliser dans les plus bref délais.

ADOPTÉE

VARIA

R1301-039

Facture des Industries Galipeau à payer

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 5937 des Industries Galipeau et ce pour la somme de 538.10\$ en plus des taxes applicables pour l'entretien des véhicules de déneigement.

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Éric Galipeau, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (Monsieur André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau, est le frère du conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1301-040

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h50.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier